

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Octobre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Sébastien PLISSON, Thierry GALIFOT, Mme Audrey MARRON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT

Ont donné procuration : Stéphanie MENGOLLI à Marie-Claude CERANA
Florence FAIS à Audrey BUISSON

Excusés : M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Michel SALVI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Jeudi 15 Octobre 2020	Vendredi 16 Octobre 2020	Jeudi 29 octobre 2020

1. Désignation des délégués représentant la commune au sein de l'Association pour le Développement de l'Emploi et la Formation (ADEF) et l'association A 2 Mains

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association pour le Développement de l'Emploi et la Formation (ADEF) et l'association A 2 Mains,

Considérant l'adhésion de la commune à l'Association pour le Développement de l'Emploi et la Formation (ADEF) et l'association A 2 Mains,

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire, afin de représenter la commune au sein de l'Association pour le Développement de l'Emploi et la Formation (ADEF) et l'association A 2 Mains.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de désigner :

- en qualité de délégué titulaire : Philippe DALBON

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** Philippe DALBON, en qualité de délégué titulaire au sein de l'Association pour le Développement de l'Emploi et la Formation (ADEF) et l'association A 2 Mains.

Décision : Adopté à l'unanimité

